



URGENT



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Pour diffusion immédiate

AVIS de votre Service de sécurité incendie
Sollicitations téléphoniques sur le territoire nicolétain

NICOLET, le 12 décembre 2013 - Le Service de sécurité incendie de la Ville de Nicolet demande la vigilance des citoyens à l'effet qu'une entreprise sollicite actuellement les résidents, par téléphone, pour une inspection des extincteurs en mentionnant qu'ils sont mandatés par la Ville de Nicolet. **Le directeur du Service de sécurité incendie, M. Michel Legault, informe la population que cette entreprise n'est pas mandatée par le Service de sécurité incendie. De plus, il rappelle qu'il est interdit de faire du colportage sur le territoire nicolétain en matière de sécurité incendie.**

Nous demandons à la population de signaler au Service de sécurité incendie toute sollicitation de ce genre, en composant le 819 293-2990.

La Ville de Nicolet vous remercie de votre implication citoyenne.

– 30 –

SOURCE : Aline Blais
Directrice des communications
819 293-6901 poste 250
a.blais@nicolet.ca